

Règlement de l'Omnum Romand de Cyclocross

1. CALENDRIER

La saison 2019-2020 de l'Omnum Romand de Cyclocross (ORC) se dispute en 8 manches :

_1 Omnum	12 octobre 2019	Ride for life Corbières (FR)
_2 Omnum	26 octobre 2019	Cyclocross de la Riviera Montreux-Chailly (VD)
_3 Omnum	09 novembre 2019	Cyclocross de nuit Payerne / Payerneland (VD)
_4 Omnum	23 novembre 2019	Zeta Cross Colombier 10ème (NE)
_5 Omnum	24 novembre 2019	Sion (VS)

Championnats romands et cantonaux

_6 Omnum	30 novembre 2019	Cyclocross Orbe (VD)
_7 Omnum	07 décembre 2019	Cyclocross des Princes-Evêques Porrentruy (JU)
_8 Omnum	28 décembre 2019	Cyclocross de St-Légier (VD)

suivi de la remise des prix et du souper de clôture

Courses partenaires :

EKZ Cross	06 octobre 2019	EKZ Cross Tour Aigle (VD)
Gravel Tour	19 octobre 2019	EKZ Berne (BE)
Omnum Genevois	02 novembre 2019	VC Lancy (GE)
CROSSant CX	03 novembre 2019	Berne / tac-tac.com (BE)
Omnum Genevois	16 novembre 2019	VC Lancy (GE)
Championnats suisses	12 janvier 2020	Baden (AG)
Moussa Cross	18 janvier 2020	Anzère (VS)

2. CATEGORIES

L'Omnium Romand de Cyclocross est ouvert à tous les coureurs ¹ licenciés et non licenciés des catégories A, B, C, féminines, masters et écoliers/ères.

Lors des championnats romands et cantonaux, seuls les coureurs licenciés annuels peuvent se voir décerner le titre de champion romand et/ou de champion cantonal (cf. détails à l'article 11 ci-après).

En application du règlement international et national, les coureurs s'inscriront à l'Omnium Romand de Cyclocross 2019-2020 dans la catégorie qui sera la leur au 1^{er} janvier 2020, soit :

Les Petits Cracks	2012 et plus jeunes
U10 – U15 (écoliers/ères)	2011-2006
U17 (cadets) – U17F (cadettes)	2005-2004
U19 (juniors)	2003-2002
Dames (U19, amateurs, élites)	2003 et +
Hommes (amateurs, élites)	2001-1991
Masters 1	1990-1981
Masters 2	1980-1971
Masters 3	1970 et +

3. FINANCES D'INSCRIPTION

Par manche :

Les Petits Crack	Gratuit (uniquement sur place)
U10-U15 (écoliers/ères)	Gratuit
U17 (cadets/ettes)	CHF 15
Dames	CHF 15
U19 (juniors)	CHF 20
Hommes, Masters 1-2-3	CHF 20

Passeport (pour les 8 manches) :

U10-U15 (écoliers/ères)	Gratuit
U17 (cadets/ettes)	8 x CHF 10 = CHF 80
Dames	8 x CHF 10 = CHF 80
U19 (juniors)	8 x CHF 15 = CHF 120
Hommes, Masters 1-2-3	8 x CHF 15 = CHF 120

¹ le terme « coureur » au masculin est utilisé dans le présent règlement mais il s'applique aussi au terme féminin.

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions (manche et passeport) s'effectuent sur le site mso-chrono.ch.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au mercredi précédant la course.

Les inscriptions tardives sont possibles sur place, jusqu'à une heure avant le départ. La perception d'une surtaxe est laissée au choix du club organisateur.

Les inscriptions au passeport sont possibles jusqu'au **9 octobre 2019**.

Les inscriptions pour la catégorie des **écoliers/ères** et des **Petits Cracks** sont gratuites.

DONS ARFEC

L'ORC propose depuis plusieurs années de soutenir l'ARFEC - Association Romande des Familles d'Enfants atteints d'un cancer (arfec.org) - par le versement d'un don (min. CHF 10).

Ce montant, qui sera entièrement reversé à l'ARFEC, peut être ajouté au moment de l'inscription.

Un grand merci à ceux et celles qui soutiennent la démarche.

5. HORAIRE recommandé par l'Association Romande de Cyclocross

(vérifier l'horaire de chaque manche sur omnumromand.ch)

12h45	U10-U15 écoliers/ères
13h30	U17 cadets + U17 cadettes & dames
14h30	Juniors, hommes, masters 1-2-3
15h45	Les Petits Cracks (à bien plaire des organisateurs (omnumromand.ch))
16h30	Remise des prix pour toutes les catégories

6. ORDRE DE DEPART + APPEL

Ecoliers/ères : Les garçons nés en 2006 - 2007 partent avec une minute de retard (handicap) sur les autres participant-es plus jeunes.

Cadets : Les cadets partent 2 minutes après les dames et les cadettes.

La place sur la ligne de départ est déterminée par le classement provisoire après chaque manche.

Pour la première manche, le classement de la saison précédente fait foi.

Un appel sera fait pour les catégories écoliers/ères, cadets, cadettes et dames.

Juniors-Hommes-Masters 1-2-3 :

Les 10 premiers du classement scratch de la manche précédente, pour autant qu'ils se soient inscrits à la manche suivante dans les délais, se verront apposer un macaron sur leur dossard.

Ils pourront se placer sur la ligne de départ en priorité.

Deux box de départ distincts seront mis en place, délimités par une banderole :

1^e box : top 10 scratch de la manche précédent

2^e box : reste du peloton

L'ARC demande à tous les participants de faire preuve de fair-play au moment de se placer sur la ligne, en tenant compte de son niveau et de celui de ses concurrents.

7. DUREE DES COURSE

Les Petits Cracks	environ 500 m
U11-U15 écolier/ères	20 minutes (parcours réduits)
U17 cadets, U17 cadettes	35 minutes
Dames	35 minutes
Juniors, hommes, masters 1-2-3	50 minutes

Le nombre de tours est fixé par le jury de course du chronométrage sur la base du temps au 2^{ème} tour.

8. REMISE DES PRIX

Une remise des prix pour toutes les catégories a lieu en fin de journée.

Les Petits Cracks	tous/toutes les participants/tes reçoivent une médaille, remise par l'ARC
Ecoliers/ères	un prix à tous/toutes les participant/es remis par l'organisateur
Cadets/tes	prix en espèces remis par l'ARC + prix en nature au bon vouloir de l'organisateur
Dames	prix en nature
Juniors	prix en espèces remis par l'ARC + prix en nature au bon vouloir de l'organisateur
Hommes	prix en nature
Masters 1-2-3	prix en nature

Le et la leader des catégories écoliers et écolières reçoivent un maillot de leader qu'il et elle doivent porter lors de la prochain manche.

La présence du coureur est obligatoire pour recevoir son prix.

9. CLASSEMENT GENERAL

Tout coureur qui participe à une manche de l'Omnium romand de cyclocross sera classé au général.

Le classement général s'établit sur la base des 7 meilleurs résultats.

Le barème de points appliqué pour toutes les catégories est le suivant :

Rang	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	A partir du 8 ^{ème}	Abandon
Points	100	97	95	93	91	90	89	moins 1 point	10

La catégorie Les Petits Cracks ne donne pas lieu à un classement général.

La remise des prix pour le classement général pour toutes les catégories a lieu lors du souper de clôture de la saison du 28 décembre 2019.

La présence du coureur est obligatoire pour recevoir son prix.

10. CLASSEMENT JEUNESSE

Un classement Jeunesse (catégories écoliers/ères, cadets/tes et juniors) est établi et récompense les 3 clubs ayant eu la plus grande participation à toutes les manches de l'Omnium (un-e participant-e donne un point comptabilisé au classement).

11. CHAMPIONNATS ROMANDS & CANTONAUX

Les titres ne sont pas attribués aux titulaires d'une licence journalière (cf. règlement détaillé sur cyclismeromand.ch).

La licence jeunesse de Swiss Cycling est gratuite pour les catégories écoliers/ères (U13 - U15) et cadets/tes (U-17), à condition d'être membre de Swiss Cycling.

Les titres seront décernés pour les jeunes licencié-es inscrit-es à un club affilié à une association romande de cyclisme.

Les titres seront décernés pour les catégories suivantes :

Ecoliers – écolières – cadets – cadettes – juniors – juniores dames – U23 hommes – dames – hommes (amateurs + élites) – masters.

Les titres seront attribués lors de la course à Sion.

Les coureurs peuvent porter le maillot de champion cantonal lors des manches suivantes de l'ORC de la saison en cours et durant la saison suivante jusqu'au prochain championnat, pour autant qu'ils continuent de courir dans la même catégorie.

Les championnats romands et cantonaux sont organisés selon le tournus suivant :

2019-2020 : VS ; 2021-2022 : GE ; 2023-2024 : NE ; 2025-2026 : FR ; 2026-2027 VD.

12. MATERIEL AUTORISE

Les VTT sont admis pour les catégories écoliers/ères, cadets/tes et dames.

Les écoliers/ères peuvent changer de roues, mais pas de vélo.

13. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

La reconnaissance du parcours peut s'effectuer avant le début des courses ou entre deux courses.

Les coureurs qui s'entraînent sur le parcours pendant une course seront disqualifiés.

14. ASSURANCE

Chaque coureur doit être au bénéfice d'une assurance RC et accidents couvrant les compétitions sportives.

15. AUTRE REGLEMENTS APPLICABLES

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait référence aux règlements de Swiss Cycling et de l'UCI.